



# Attestation d'études collégiales (AEC) TECHNIQUES D'INTERVENTION EN MILIEU CORRECTIONNEL (JCA.0V)

## Processus de sélection

**Contingentement** : 32

**Condition d'admission** : Satisfaire aux conditions générales d'admission au collégial.

**Sélection** : Les candidats présentant un dossier scolaire jugé suffisant seront convoqués aux tests de sélection qui auront lieu **le 11 mars 2023**. Les candidats qui obtiendront le meilleur classement recevront une offre d'admission et des directives pour s'inscrire<sup>1</sup>. Des candidats seront placés en liste d'attente en tenant compte de leur classement<sup>2</sup>.

**Classement** : Le rang du candidat dans le classement est déterminé selon son **dossier scolaire (20 %), entrevue (50%)** et test d'aptitude (30%).

**Date et coût des tests** : Les tests auront lieu **le 11 mars 2023**. La présence est obligatoire (aucun changement de date n'est possible). Les frais sont de 75 \$ (argent comptant), payables sur place la journée même des tests.

<sup>1</sup> Le candidat **ne doit pas avoir été reconnu coupable d'un acte criminel** pour être admis au programme. **Il devra en faire la preuve pour pouvoir commencer la session.**

<sup>2</sup> La liste d'attente sera valide jusqu'à la rentrée scolaire de l'automne.